

**CONSEIL COMMUNAL**

**CHESEAUX**

**PREAVIS No 40/2024**

**Demande de crédit pour la pose de pergolas dans les jardins du centre de vie infantine et la rénovation de ses façades**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**1 - Contexte**

Le bâtiment du centre de vie infantine (CVE) a été inauguré en 2014 (préavis 15/2012). Il accueille quotidiennement 56 enfants en garderie et 89 en UAPE, encadrés par une vingtaine d'éducatrices et éducateurs.

Après 10 ans et malgré leur enlèvement pour la période hivernale, les toiles qui abritent les jardins sont usées. L'exposition au soleil a abimé les fibres qui se déchirent rendant les réparations bientôt impossibles. Avant chaque période de vents violents, il faudrait décrocher les toiles pour éviter les risques de déchirures, ce qui prend beaucoup de temps et n'est pas toujours prévisible.

D'autre part, les ancrages des toiles dans la façade sont des points de faiblesse. Les tensions les font bouger et cela a fini par fissurer le crépi et la couche d'isolation.

De plus, la garderie souhaite pouvoir aussi utiliser les jardins en hiver, tout en conservant la protection solaire et contre la pluie.

Du côté des entrées du bâtiment, nous constatons également un besoin de poser des protections au-dessus des portes d'entrée, afin de protéger les usagers de la pluie lors de l'entrée ou la sortie du bâtiment.

Malgré le nettoyage du crépi en 2024, des travaux d'entretien restent nécessaires. Selon le rapport d'analyse, les façades sont très attaquées par des microorganismes (algues et moisissures). Les pieds de façades subissent également les projections d'eau.

**2 – Travaux envisagés**

Après étude de différentes variantes, et considérant la demande de la garderie, la Municipalité propose le remplacement des toiles par 4 pergolas bioclimatiques, pouvant être utilisées été comme hiver. Un grand parasol sera ajouté au-dessus du bac à sable.

Afin de pouvoir installer ces pergolas, un des jeux d'extérieur devra être déplacé.



### **3 – Coût des travaux**

<b>Pergolas et marquises</b>	Montants TTC
Génie civil (socles pour les pieds des pergolas et protection des entrées) et déplacement d'un jeu d'extérieur	45'000
Raccordement électrique	1'500
Fourniture et pose de 4 pergolas et d'un parasol	125'000
Fourniture et pose de 2 marquises	25'000
<b>Entretien des façades</b>	
Echafaudage	19'000
Obturation des ancrages et peinture des façades	40'000
<b>Divers</b>	
Honoraires et frais	2'000
Divers et imprévus 10%	25'750
<b>Total</b>	<b>283'250</b>

Amortissement : conformément aux directives MCH2 le montant sera amorti sur 10 ans dès l'année civile suivant l'entrée en jouissance de la construction.

### **4 – Planning des travaux**

Au moment de la rédaction du préavis, la mise à l'enquête pour la pose des pergolas et des marquises n'est pas terminée.

Les travaux se feront en coordination avec les activités de la garderie, si possible pendant les périodes de fermeture de celle-ci.

### **5 – Conclusion**

Afin de pouvoir procéder à l'entretien de la façade du CVE et de répondre à la demande de la garderie et permettre ainsi une meilleure utilisation des jardins, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir lui accorder un crédit de CHF 283'250.00 TTC pour la « pose de pergolas dans les jardins du centre de vie enfantine et la rénovation de ses façades » et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAU**

- vu le préavis municipal N° 40/2024 du 4 novembre 2024
- vu le rapport de la commission des finances
- vu le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE**

- d'accepter le préavis 40/2024 « Demande de crédit pour la pose de pergolas dans les jardins du centre de vie enfantine et la rénovation de ses façades »
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 283'250.00 pour ce faire, financé par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché.

## **DECHARGE**

la commission des finances et la commission ad hoc de leur mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 4 novembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

E. FLEURY

R. THELIN

